



Professionnels de Formation

Programme de Formation



# SÉCURITÉ INCENDIE

## Équipier de seconde intervention

### PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne salariée d'entreprise volontaire ou désignée.

### PRÉREQUIS

Avoir validé une formation d'équipier de première intervention

Avoir un esprit altruiste et le sens des responsabilités  
Être âgé(e) de 18 ans ou plus.

### DURÉE

Formation théorique et pratique de deux jours soit 14 heures.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.

Remise d'un support de formation

Questions réponses, partage d'expériences

Exercices pratiques sur feu.

### VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

Attestation de formation d'équipier de seconde intervention en incendie.

Signature du registre de sécurité.

### DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée.

Attestation de stage.

### LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

### FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### TARIF

Voir selon devis.

### CONTEXTE

L'article R232-12-17 du code du travail valide que : Les chefs d'établissements doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel. De plus, l'article R232-12-21 complète que : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- ✓ Déclencher l'alerte.
- ✓ De maîtriser un incendie.
- ✓ D'évacuer.
- ✓ Utiliser tous les équipements spéciaux de lutte contre l'incendie.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### CONTROLE ET REMISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES D'EQUIPIER DE 1ERE INTERVENTION

- Utilisation de différents extincteurs - appareils mobiles.
- Utilisation du robinet d'incendie armé (RIA).

#### LA COMBUSTION ET L'EXPLOSION

#### ALARME ET ALERTE

#### MATERIELS D'INTERVENTION MOBILES ET FIXES

- Extincteurs sur roue, la motopompe, les lances à incendie.
- Le générateur de mousse.

#### ORGANISATION DE L'INTERVENTION

#### LES MESURES DE PREVENTION DANS L'ENTREPRISE

#### INTERACTION AVEC LE CORPS PUBLIC DES POMPIERS

#### ENTRAINEMENT A L'EMPLOI D'EQUIPEMENTS PARTICULIERS

- L'appareil respiratoire isolant ARI (en option complémentaire).
- Moyen d'éclairage.
- Moyen de transmission.

#### MANOEUVRE D'EXTINCTION DE FEUX REELS AVEC LE MATERIEL DE L'EQUIPE

#### EXERCICES D'ALARME ET D'INTERVENTION DANS L'ENTREPRISE

#### CONNAISSANCES DES LOCAUX DE LA 2EME INTERVENTION

- Situation de la 2ème intervention.
- Contrôle des installations.

